

Règles de fonctionnement et calendrier de travail

Groupe de Travail Référentiel FSC – Guyane

I. Contexte

La Guyane représente environ 8 millions d'hectares de forêts soit un tiers des forêts françaises. 2.4 millions d'hectares composent le « domaine forestier permanent » et sont soumis à un aménagement forestier. Cette forêt permet la production de 80 000 m³ de grumes par an et approvisionne ainsi la 3^{ème} filière économique de Guyane. Les enjeux environnementaux et sociaux sont également très forts : zone protégées, orpaillage illégal, populations autochtones, biodiversité remarquable, tourisme.

Les Principes et Critères (P&C) de gestion forestière responsable FSC constituent le cadre de tout référentiel national ou régional. Ces Principes et Critères sont définis par les membres internationaux de FSC. Des Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) permettent de préciser chaque critère. Ces indicateurs doivent être adaptés aux enjeux du contexte local.

FSC France a déjà mis en place un référentiel de gestion responsable des forêts pour la métropole. Cependant, celui-ci n'est pas adapté au contexte guyanais et un référentiel spécifique doit être mis en place afin de prendre en compte les enjeux locaux.

Une première tentative menée en 2010 et 2011 n'a pas aboutie. FSC France et les acteurs locaux souhaitent relancer le processus de mise en place d'un référentiel spécifique afin de faciliter la certification FSC des forêts guyanaises. Les principaux objectifs à court terme seraient la mise en valeur de la qualité de la gestion et la poursuite de l'amélioration des pratiques. De plus la certification FSC permettrait la diffusion des bonnes pratiques de gestion au sein du réseau FSC (Amérique Latine mais également Afrique et Asie-Pacifique). A moyen terme, cela permettrait également aux entreprises de la filière bois guyanaise de répondre à des marchés demandant cette certification.

Lors de premiers échanges le 15 juin 2018, les acteurs ont exprimé le besoin de se baser sur les discussions précédentes, à la fois dans le cadre de FSC (2010-2011) mais également dans le cadre plus général des échanges continus entre les acteurs du territoire sur la gestion forestière. Ils ont également exprimé la nécessité de mener ces discussions de façon fluide et sous une forme relativement peu consommatrice en temps.

II. Objectif

Le Groupe de travail sur le référentiel FSC se fixe comme objectif de développer un référentiel FSC pour la Guyane en **équilibrant l'agilité, la pertinence et la crédibilité du processus**, et ce via deux sous-objectifs :

- ✓ Coller au plus près des Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) et des indicateurs du référentiel métropole (lorsque cela est pertinent) pour limiter l'effort à fournir par le GT et **faciliter le travail de validation par FSC International** ;
- ✓ Lorsque cela est nécessaire, adapter les indicateurs génériques internationaux au plus près du contexte guyanais et des formulations ou termes connus pour **faciliter la compréhension et mise en œuvre par les acteurs locaux**.

Le GT espère grâce à cela respecter le calendrier de travail ambitieux qu'il s'est fixé.

III. Méthode

1) Périmètre

Le périmètre du travail de développement du référentiel FSC concernera les Forêts Naturelles uniquement. Une fois que ce référentiel sera établi, un travail sur les Plantations pourra être envisagé en lien avec les discussions de la filière.

2) Rôles et responsabilités

Le Groupe de Travail (GT) : L'adaptation des indicateurs du référentiel est réalisée par un Groupe de Travail multi-acteurs représentant les trois chambres de FSC : environnementale, économique et sociale. Le rôle des membres du GT comprend :

- La participation aux réunions et autres échanges organisés par l'animateur ;
- La recherche constructive de consensus avec les autres membres ;
- L'analyse des exigences FSC et de leur application dans le contexte guyanais ;
- L'évaluation de la pertinence des propositions d'indicateurs soumises par l'animateur et de leur cohérence par rapport aux exigences internationales ;
- L'apport d'éléments permettant de justifier les adaptations réalisées par rapport aux Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) ;
- La validation des versions successives du référentiel pour leur présentation en consultation publique et de la version finale.

	Structure	Représentant principal	Suppléant
Chambre Environnementale	WWF Guyane	Clément Villien	Laurent Kelle
	Guyane Nature Environnement	Manouchka Ponce	Rémi Girault Philippe Thibault
Chambre Sociale	SNUPFEN Solidaires	Clément Coignard	A confirmer
	Grand Conseil Coutumier	Sylvio Van der Pijl	A confirmer
Chambre Economique	ONF	Julien Panchout	A confirmer
	Interpro Bois Guyane	Thierry Deneuveille	Grégory Nicolet

Le Comité Technique : Il est composé d'experts et d'administrations ayant fait part de leur intérêt pour le processus. Ses membres peuvent participer aux réunions mais sans droit de vote.

- Nicolas Perthuisot, auditeur FSC et consultant international, qui a travaillé avec FSC France pour l'élaboration de la version initiale du référentiel ;
- Ecocert, organisme certificateur en charge des audits PEFC de l'ONF Guyane, également accrédité pour la certification FSC ;
- la DAAF, qui a manifesté son intérêt à participer aux discussions
- la DEAL, qui a manifesté son intérêt à participer aux discussions.

D'autres acteurs peuvent être représentés (administrations publiques, organismes certificateurs, etc.) avec un rôle d'observateur uniquement.

L'animateur du GT : Ce rôle est assumé par Guillaume Dahringer (FSC France), avec l'appui en fonction des disponibilités de Stéphane Traissac (Ecofog – AgroParisTech). Son rôle comprend :

- Le contact et dialogue avec les parties prenantes pour la formation d'un GT ;

- La programmation du rythme des discussions (réunions notamment) afin de concilier au mieux l'efficacité (nombreuses discussions déjà menées sur la gestion forestière) et la qualité du processus de négociation (compréhension de la mécanique et enjeux propres au référentiel FSC) ;
- La préparation (documents) et l'organisation logistique des réunions du GT ;
- L'animation des réunions du GT en favorisant la prise de parole de tous les membres et la recherche de consensus synthétisant au mieux les intérêts de chacun ;
- L'appui aux membres du GT pour l'organisation et l'animation de réunions d'information avec d'autres acteurs (Comité Consultatif et consultations publiques) ;

FSC France : Au cours de ce processus, FSC France – par le biais de son Directeur technique, Guillaume Dahringer – assurera un rôle de coordination générale qui comprend :

- La formation de l'animateur et des membres du GT sur la certification FSC et le processus d'élaboration d'un référentiel ;
- Le conseil à l'animateur à la fois en termes de contenu du référentiel et de son processus d'élaboration ;
- La rédaction des versions successives du référentiel et des justifications de l'adaptation des Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) suite aux retours de l'animateur après chaque réunion ;
- Le contrôle qualité de la procédure d'élaboration (preuves prises de décision, de consultation, satisfaction des parties prenantes, etc.) ;
- L'organisation avec l'organisme certificateur (ECOCERT – IMO) du test en forêt du référentiel ;
- L'annonce officielle des grandes étapes du processus (lancement, consultations publiques, validation) ;
- L'analyse des retours de consultation publique et la rédaction des rapports correspondants.
- La coordination des traductions en anglais du référentiel afin de permettre un échange le plus en amont possible avec FSC International ;
- La relation avec FSC International et le bureau régional Amérique du Sud (enregistrement du processus, points d'étapes et processus de validation final).

Le Comité Consultatif : Le Comité Consultatif est composé de parties prenantes et d'experts qui ne font pas partie du Groupe de Travail mais qui sont tenues au courant des décisions prises par le GT et ont l'opportunité de commenter ces évolutions durant et entre les consultations publiques. La liste des parties prenantes proposées pour composer le Comité Consultatif est présentée en Annexe 2. Elle sera complétée au cours du temps pour finalement inclure l'ensemble des parties prenantes devant être consultées lors des consultations publiques.

FSC International : FSC International s'assure que l'ensemble du processus répond bien aux exigences d'élaboration des référentiels et évalue la conformité des adaptations proposées par le GT avec les Principes et Critères, ainsi que la pertinence des justifications apportées.

- L'appui à l'animateur et à FSC France pour la compréhension des exigences FSC (processus et contenu) ;
- L'évaluation de certains points clés lors des consultations publiques ;
- L'évaluation par l'équipe technique de la version finale validée par le GT ;
- L'évaluation finale par un comité de membres internationaux, mandaté par le Conseil d'Administration International ;
- L'évaluation par l'équipe technique des réponses du GT aux éventuelles conditions posées par le comité de membres internationaux.

3) Règles pour la prise de décision

Les décisions sont prises en consensus. Si un consensus n'est pas possible, la décision sera soumise au vote. En cas de vote, chaque chambre dispose du même nombre de voix, indépendamment du nombre de membres par chambre. L'animateur s'assure que l'équilibre entre les chambre lors de la prise de décision est respecté.

Les parties prenantes ayant un rôle observateur peuvent participer aux discussions mais pas aux prises de décisions.

Le GT est jugé apte à délibérer si au moins une personne par chambre est présente. Les parties prenantes absentes lors de cette délibération auront une semaine pour se positionner (valider, contester ou amender les propositions). Aucune délibération ne pourra avoir lieu si une chambre n'est représentée par aucune partie prenante.

4) Base de travail et priorisation des thématiques à discuter

La base de travail principale est constituée par les Indicateurs Génériques Internationaux (IGI). Ceux-ci peuvent être adoptés par le GT dans le référentiel guyanais s'ils correspondent bien au contexte local. Dans le cas contraire, ils peuvent être adaptés ou supprimés. D'autres indicateurs peuvent être ajoutés. Toute adaptation, suppression ou ajout doit faire l'objet d'une justification qui entrera en ligne de compte lors du processus de validation finale par FSC International.

Le contexte de la gestion forestière en Guyane ayant déjà donné lieu à de nombreuses discussions des parties prenantes, une version de travail initiale (référentiel version 0.1) a été élaborée par FSC France sur la base de :

- La version la plus récente des Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) ;
- Les résultats d'une pré-étude sur certains enjeux particuliers (orpaillage légal et illégal, chasse, prise en compte des droits des peuples autochtones et paysages forestiers intacts) ;
- Le référentiel FSC de gestion forestière adapté à la France métropolitaine ;
- La dernière ébauche du référentiel guyanais négociée en 2011 ;
- Des entretiens individuels et une reunion collective avec les acteurs du territoire (juin 2018) ;
- Les autres cahiers des charges (PEFC, Charte exploitation à faible impact) élaboré pour la Guyane ;
- D'autres référentiels FSC des pays d'Amérique Latine et d'autres régions écologiquement similaires si pertinent.

Cette version de travail initiale servira de base aux discussions du GT.

Sur cette base, FSC France propose une priorisation des thématiques à aborder lors des réunions du GT. Cette priorisation est présentée en Annexe 3.

5) Consultations

Le projet de référentiel guyanais sera présenté en consultation publique durant deux périodes de 60 jours chacune. Le GT devra valider chaque version qui sera présentée en consultation. L'annonce de cette consultation sera faite à tous les acteurs concernés et intéressés, y compris :

- Les membres du GT ;
- Les structures du Comité Consultatif ;
- Les bureaux FSC présents dans les pays d'Amérique du Sud (dont le bureau régional) ;
- Les organismes certificateurs opérant en Amérique du Sud et sur le territoire français ;
- L'ensemble des parties prenantes identifiées ;
- L'équipe technique de FSC International.

Des réunions d'information pourront être organisées en fonction des besoins identifiés de façon à informer de façon appropriée et recueillir les commentaires de tous les acteurs.

6) Test en forêt

Le projet de référentiel sera testé en forêt par un Organisme Certificateur accrédité afin d'évaluer l'auditabilité des indicateurs. Ce test aura lieu le plus tôt possible dans le processus (idéalement durant la première consultation publique) afin d'alimenter les discussions du GT.

Les membres du GT seront invités à assister à ce test.

V. Financement

Le processus d'élaboration du référentiel FSC Guyane est financé (apport financier et/ou en nature) conjointement par FSC France, FSC International, WWF France. D'autres participations sont à définir.

VI. Communication

1) *Langue de travail*

Les discussions du GT se tiendront en français. FSC France se chargera des traductions en anglais nécessaires pour les échanges avec FSC International.

2) *Communication externe*

Une page internet du site de FSC France sera dédiée au processus. Une information trimestrielle sera délivrée par la newsletter FSC France. Lors des consultations publiques, les parties prenantes seront contactées par mail et des réunions individuelles ou groupées seront proposées. Un calendrier précis sera établi pour chaque consultation publique. Les annonces des consultations publiques seront relayées par les membres du GT dans leurs réseaux.

3) *Communication interne*

La communication interne au Groupe de Travail sera assurée par l'animateur du GT.

4) *Archivage*

Des comptes-rendus seront élaborés après chaque réunion du GT et seront mis en ligne.

5) *Réclamations*

Pour toute réclamation concernant le processus d'élaboration du référentiel FSC pour la Guyane, les membres du GT et l'ensemble des parties prenantes peuvent s'adresser à :

Guillaume Dahringer – Directeur technique FSC France : guillaume.dahringer@fsc-france.fr – 0631097775

Annexe 1 : Liste documents normatifs FSC en lien avec le processus de développement des référentiels de gestion forestière

Tous les documents normatifs FSC peuvent être téléchargés sur [le site de FSC International/](#)

Les documents marqués en **gras** sont disponibles en français.

FSC-DIR-20-007 FSC Directive on Forest Management Evaluations

FSC-POL-01-004 Policy for the Association of Organizations with FSC – Politique d'Association avec FSC

FSC-POL-20-003 The Excision of Areas from the Scope of Certification

FSC-POL-30-001 FSC Pesticides Policy

FSC-POL-30-401 FSC Certification and the ILO Conventions

FSC-POL-30-602 FSC Interpretation on GMOs (Genetically Modified Organisms)

FSC-PRO-01-001 The Development and Approval of FSC Social and Environmental International Standards

FSC-PRO-01-005 Processing Appeals

FSC-PRO-01-008 Processing Complaints in the FSC Certification Scheme

FSC-PRO-01-009 Processing Formal Complaints in the FSC Certification Scheme

FSC-STD-01-001 V5-0 D5-0 EN FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship – Principes et critères de gestion forestière responsable

FSC-STD-01-002 Glossary of Terms

FSC-STD-01-003 SLIMF Eligibility Criteria

FSC-STD-01-004 V1 EN FSC International Generic Indicators (IGIs) – Indicateurs génériques internationaux

FSC-STD-01-005 FSC Dispute Resolution System

FSC-STD-30-005 FSC Standard for Group Entities in Forest Management Groups

FSC-STD-60-002 Structure and Content of National Forest Stewardship Standards

FSC-STD-60-006 Development of National Forest Stewardship Standards

Annexe 2 : Liste des structures proposées pour le Comité Consultatif

Thématique	Structure
a) Acteurs de la „chambre économique“	
Propriétaires ou gestionnaires forestiers	Office National des Forêts
	Centre National d'Etudes Spatiales
Exploitants forestiers et entreprises de transformation	Interpro Bois Guyane
Opérateurs miniers	Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG)
Opérateurs touristiques	Compagnie des Guides Touristiques
b) Acteurs de la „chambre sociale“	
Syndicats de travailleurs du secteur forestier	Snupfen Solidaires
	Syndicat des travailleurs de droit privé à l'ONF
Peuples autochtones	Grand conseil coutumier des populations amérindienne et bushinengué
	FOAG
	JAG
	Collectif Premières Nations
	Ilupawa
	Panakuh
	ONAG
Communautés locales / usagers des forêts	Association des maires
	Associations sportives (kayak, trail, vtt)
	Association territoriale des chasseurs de Guyane
	Comité des chasseurs de Guyane
c) Acteurs de la „chambre environnementale“	
Associations	Guyane Nature Environnement (GNE)

	GEPOG
	SEPANGUY
	Kwata
	WWF France
Centre de recherche	ECOFOG – AgroParisTech
	Centre National de la Recherche Scientifique
Gestionnaire d'aires naturelles protégées	Parc Amazonien de Guyane
	Parc Naturel Régional de Guyane
	Conservatoire d'Espaces Naturels de Guyane (CENG)
Education à l'environnement	Graine Guyane
d) Administrations	
	Collectivité territoriale de Guyane
	DAAF
	DEAL
	ONCFS
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane
	Chambre de métiers et de l'artisanat - Guyane
	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane
	Direction des Affaires Culturelles - Guyane

Annexe 3 : Priorisation des thématiques à aborder

A discuter, à travailler et finir de construire	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des droits des peuples autochtones - Définition des communautés locales et des droits d'usages associés - Définition des HVC, dont Paysages Forestiers Intacts - gestion des cours d'eau (notamment dommages causés par l'orpaillage) 	<p>3.1 4.1 – 4.8 6.7 9.1 – 9.2 et annexe C</p>
A valider en GT (définition ou contenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des activités illégales - Protection des sites d'importance culturelle - Gestion de la chasse - gestion du paysage 	<p>1.4 3.5 6.6 6.8</p>
Note d'applicabilité ou d'intention à finaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Droit d'opérer dans l'unité de gestion - Consentement Libre Informé et Préalable - Impacts de la gestion sur les usages (et réciproquement) - Externalités et viabilité économique - Document de gestion - Sylviculture et charte d'exploitation 	<p>1.1 - 1.2 3.2 – 3.3-3.4 4. 4.4-4.5 5.4-5.5 7.1 10.5</p>
Pas de problème particulier Révision de forme		<p>1.3-1.5-1.6-1.7-1.8 2.1-2.2-2.3-2.4-2.5-2.6 3.6 4.2-4.3-4.7 5.1-5.2-5.3 6.1-6.2-6.3-6.4-6.5-6.9-6.10 7.2-7.3-7.4-7.5 8.1- 8.2- 8.3- 8.4-8.5 9.3-9.4 10.1-10.2-10.3-10.4-10.9-10.10-10.11 Annexe A</p>